



Confrérie du Comté de Boussu

Bulletin de participation

Nom de la Confrérie participant au XII^{ème} chapitre de la Confrérie du Comté de Boussu,
le samedi 18 avril 2026

.....
Noms des Confrères présents :

.....

.....

Nom de la personne désirant être intronisée :

.....

NB : veuillez joindre les spécificités de la Confrérie et un court CV de la personne candidate à l'intronisation.

Le montant dû pour le repas est de 65€/pers et comprend l'accueil (petit déjeuner) et le chapitre (verre de l'amitié).

Veuillez verser la somme de x 65€ = au compte

BE57 0688 9604 8035 de la Confrérie du Comté de Boussu, en mentionnant bien à quel nom correspond le virement.

Le versement sert de confirmation à l'inscription

La réservation doit être effectuée au plus tôt et, avant le 25 mars.

Veuillez indiquer avec quelle confrérie ou quelle personne vous désirez partager la table du repas, dans la mesure du possible :

.....

Un vaste parking est disponible près de la gare de Boussu et derrière
la salle des « Caves du Châtelain »